



ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTIONS

Formulaire inspiré du Cerfa N°12156*05

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10 / Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

- Renouvellement**
- Première demande**

1. Identification de l'association

1.1 Nom – Dénomination :

.....

Sigle de l'association :

Site web :

1.2 Numéro Siret : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

IWI | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

1.4 Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

1.4.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

.....

Code postal : Commune :

1.5 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom et prénom :

Téléphone :

Courriel :

Fonction :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom et Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Fonction :

2. Relations avec l'administration

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? Oui Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : Oui Non

3. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

<p>Nombre de bénévoles :</p> <p><i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i></p>	
<p>Nombre de volontaires :</p> <p><i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i></p>	
<p>Nombre total de salariés :</p> <p>dont nombre d'emplois aidés</p>	
<p>Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)</p>	

4. Tableau des adhérents et licenciés* – saison 2020/2021

	Jeunes de – de 18 ans		Adultes		Total
	Adhérents	Licenciés*	Adhérents	Licenciés*	
MONTFORT-SUR-MEU					
MONTFORT COMMUNAUTE					
HORS MONTFORT COMMUNAUTE					
Total					

* Pour les associations sportives uniquement (licenciés : adhérents ayant une licence permettant la compétition et le sport santé)

5. Pour les associations sportives : tableau des officiels (arbitres – tables de marque...) – saison 2019/2020

Nombre de défraiements	Total des dépenses engagées par le club

Joindre les attestations

6. Pour les associations sportives : déplacements

Seuls les déplacements hors département sont pris en compte.

Fournir un tableau listant les lieux de déplacement, le nombre de joueurs, le nombre de voitures et les kilomètres parcourus. Joindre les justificatifs nécessaires (calendriers...).

7. Budget en pièce jointe à remplir

8. Votre association en 2021

Quelle est la vision de votre structure en 2021 ? Faites-nous part de vos projets, actions, animations, public touché, dates clés, embauches prévues....

Vos objectifs

9. Votre utilisation des services offerts par la Ville

Utilisez-vous, au cours de l'année, des salles municipales ?

Oui, chaque semaine

Oui, de temps en temps (quelques fois par mois ou moins)

Non

Allez-vous aux permanences associatives (un lundi sur deux) proposées par le Pôle ESS ?

Oui Parfois Non

Avez-vous suivi une ou plusieurs formations associatives proposées par le Pôle ESS en 2019 et 2020 ?

Oui

Non

Documents à fournir

- *Ce dossier rempli*
- *Le budget prévisionnel rempli*
- *Le RIB de votre structure*
- *Les derniers bilans et comptes de résultat disponibles, établis par l'expert-comptable ou approuvés par l'assemblée générale, et certifiés conformes par le responsable légal*
- *Les licences d'entrepreneurs du spectacle à jour pour les associations culturelles*

S'il s'agit d'une première demande, merci d'ajouter :

- *Les statuts de l'association datés et signés*
- *Le procès-verbal de la dernière assemblée générale*
- *Le récépissé de déclaration de création en préfecture ou l'avis de création du Journal Officiel*

11. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

.....

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de fonctionnement de € au titre de l'année ou exercice 20....

- demander une subvention exceptionnelle de €

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait à

Le

Signature

Informations

Pour les associations culturelles/ de loisirs

La ville de Montfort-sur-Meu subventionne :

- Le fonctionnement des associations

Montfort Communauté peut subventionner :

- La/les manifestations

Attention, la ville de Montfort-sur-Meu et Montfort Communauté ne peuvent pas subventionner les mêmes manifestations.

Pour les associations sportives

- Eligibilité

- Si financement communautaire des emplois sportifs conventionnés

La ville de Montfort-sur-Meu subventionne :

- Le fonctionnement des associations sportives (hors emploi conventionné)
- Les manifestations

Montfort Communauté peut subventionner :

- Le sport de haut niveau
- L'emploi sportif conventionné

- Si absence de financement communautaire des emplois sportifs

La ville de Montfort-sur-Meu subventionne :

- Le fonctionnement des associations
- Les manifestations individualisées

Montfort Communauté peut subventionner :

- Le sport de haut niveau
- Les manifestations individualisées à intérêt communautaire

Attention, la ville de Montfort-sur-Meu et Montfort Communauté ne peuvent pas subventionner les mêmes manifestations.

La date limite pour l'envoi de ce dossier est le 15 décembre à l'adresse mail vieassociative@montfort-sur-meu.fr ou par voie postale :

Service Vie Associative
Mairie de Montfort-sur-Meu
Boulevard Villebois Mareuil
35135 Montfort-sur-Meu

Pour tout renseignement sur le dossier de subvention, votre contact au sein du service vie associative est :

Solène DUBOIS – Chargée de mission Vie associative et événementielle –

vieassociative@montfort-sur-meu.fr / 02 99 09 00 17